

14ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 1103 | De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Égalité des territoires et logement | | Ministère attributaire > Égalité des territoires et logement |
| Rubrique > ministères et secrétariats d'État | Tête d'analyse > effectifs de personnel | Analyse > autorisations d'emplois. statistiques. |
| Question publiée au JO le : 17/07/2012 Réponse publiée au JO le : 06/11/2012 page : 6300 | | |

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2012 et 2015, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

Le plafond d'emplois prévu dans la loi de finances initiale pour 2012, retraité pour le ministère de l'égalité des territoires et du logement s'élève à 14 676 équivalents temps plein travaillé (ETPT). En projet de loi de finances 2013, le plafond autorisé d'emplois s'élève à 14 194 ETPT.